



ÉLABORATION du SCOT



du Pays de Thiérache

Projet d'aménagement stratégique

Version du : 27 novembre 2025



AMBITION PORTÉE PAR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE

Révéler et (ré)affirmer les spécificités de la Thiérache pour accroître les opportunités de progrès et assurer la résilience et l'accueil du territoire

Le Pays de Thiérache tend à s'affirmer comme un espace aux qualités rurales reconnues et attrayantes. Celles-ci se fondent sur les singularités de l'identité paysagère, patrimoniale, territoriale et socioéconomique qui participent au rayonnement de la Thiérache vis à vis de l'extérieur et au renforcement du sentiment d'appartenance auprès de ses habitants.

L'accroissement de ce rayonnement est envisagé comme un levier pour accroître le bien vivre des habitants sur le territoire.

Le projet d'aménagement stratégique autour de 4 valeurs :

- sublimer une identité unique reconnue ;
- cultiver la qualité d'un cadre de vie rural authentique ;
- respecter notre diversité et allier nos complémentarités ;
- progresser ensemble pour un territoire ouvert et équilibré.

Les attendus de la mise en œuvre du projet d'aménagement stratégique :

- Impulser une dynamique de développement pour assurer un **progrès pour les habitants** et les acteurs locaux
- Renforcer la lisibilité des **spécificités patrimoniales de la Thiérache** sur lesquelles se fondent le sentiment d'appartenance et la cohésion entre les parties du territoire, les habitants et les acteurs.
- **Accroître le niveau de qualité** territoriale qui vise le cadre de vie rural (proximité, autosuffisance, solidarité), les paysages (bocage, bâti), les productions (alimentation), etc.
- Inscrire le territoire dans des relations de coopération équilibrées avec les territoires limitrophes tout en respectant la **diversité des espaces du territoire**, et les nuances de la Thiérache.

Révéler et (ré)affirmer les spécificités de la Thiérache pour accroître les opportunités de progrès et assurer la résilience et l'accueil du territoire

1> Révéler les spécificités du Pays de Thiérache pour un rayonnement renouvelé

Pour asseoir le développement et le rayonnement du territoire le projet d'aménagement stratégique vise la préservation, la valorisation et l'adaptation des singularités territoriales de la Thiérache (les espaces ruraux, les ressources environnementales et le bâti) notamment dans le cadre d'une valorisation touristique

2> Organiser la coopération territoriale pour saisir les opportunités de progrès au bénéfice de tout le territoire

L'élévation du niveau de qualité du cadre de vie et de la capacité d'adaptation du territoire implique un maillage territorial assurant à la fois la proximité des services et fonctions territoriales vis à vis des habitants et à la fois une moindre sollicitation des ressources environnementales et énergétiques.

3> Réinventer les conditions d'un cadre de vie rural vecteur de bien vivre et de bien-être

L'accroissement de la qualité du cadre de vie implique une adaptation de l'offre en logements qui réponde plus précisément aux besoins des habitants et impliquant une production neuve participant aux objectifs de sobriété foncière et énergétique, et qui soit définie de façon à participer à la santé et la sécurité du cadre de vie.

1> Révéler les spécificités du Pays de Thiérache pour un rayonnement renouvelé

1A> RECONSTITUER ET FAIRE VIVRE LES FONDEMENTS IDENTITAIRES DE LA THIÉRACHE « BOCAGE - BRIQUE - RURALITÉ » SUR TOUT LE TERRITOIRE

Pérenniser les fonctions productives des espaces ruraux
Préserver les espaces naturels et agricoles en consolidant leurs fonctions agricoles, écologiques et climatiques
Restaurer les paysages identitaires

1B> PÉRENNISER DURABLEMENT LES CAPACITÉS D'ACCUEIL DU TERRITOIRE DE THIÉRACHE

Gérer la ressource en eau de façon à disposer dans le temps d'une disponibilité suffisante pour ses habitants, ses visiteurs et participer à la solidarité territoriale
Accroître la production d'énergie renouvelable pour tendre vers l'autonomie (objectif ZEN)
Assurer des capacités d'accueil économique et résidentiel par une stratégie économe en foncier

1C> AMPLIFIER LE RAYONNEMENT DE LA THIÉRACHE POUR SOUTENIR LES CONDITIONS DE PROGRÈS AU BÉNÉFICE DES HABITANTS

Poursuivre la stratégie touristique en lien avec la nature, le patrimoine bâti, les productions du territoire
Tourisme vert et l'agrotourisme permettent de conforter le bocage et l'élevage, le patrimoine agricole et naturel existant
Faire revivre les villages (le bâti ancien et les espaces publics) en les adaptant aux nouveaux usages (tourisme, activités économiques, commerces locaux et marchés forains, mobilités actives, etc.)

1> Révéler les spécificités du Pays de Thiérache pour un rayonnement renouvelé

1.A > RECONSTITUER ET FAIRE VIVRE LES FONDEMENTS IDENTITAIRES DE LA THIÉRACHE « BOCAGE - BRIQUE - RURALITÉ » SUR TOUT LE TERRITOIRE

Pérenniser les fonctions productives des espaces ruraux

L'identité rurale du Pays de Thiérache s'appuie sur ses paysages agricoles et nécessite le maintien des usages agricoles qui y sont liés. La préservation et l'adaptation de ses espaces aux enjeux socioéconomiques, écologiques et climatiques participent à l'ambition de notre projet.

Notre objectif est de garantir la pérennité des capacités de productions locales en conjuguant plusieurs actions : préserver les espaces agricoles, maintenir la capacité d'évolution des sites d'exploitation tout en évitant les conflits d'usage qui fragilisent les exploitations, et anticiper les besoins fonctionnels et spatiaux liés à l'agriculture.

Nous souhaitons également encourager la diversité des pratiques agricoles, en mettant un accent particulier sur les productions emblématiques de notre territoire, à travers la valorisation des labels géographiques et des démarches de qualité.

Nous cherchons à accroître la valeur ajoutée en accompagnant le développement des capacités de production et de transformation locales : favoriser les filières courtes locales en lien notamment avec l'approvisionnement de la restauration collective mais aussi les réseaux de distribution des consommateurs.

Renforcer les fonctions écologiques des espaces ruraux

Pérenniser la qualité des espaces ruraux implique d'assurer leur bon fonctionnement écologique. Notre territoire participe à des continuités de milieux et d'habitats naturels à l'échelle régionale dans

une logique est-ouest. La qualité et l'interconnexion de ces habitats sont décisives pour la préservation et le développement de la biodiversité et des espèces.

Tenant compte de la fonctionnalité écologique actuelle des espaces du Pays de Thiérache, l'atteinte du bon fonctionnement écologique implique :

- Au nord des vallées de l'Oise et du Ton : la préservation et le renforcement des milieux participant aux connectivités écologiques à travers la préservation et la densification des massifs boisés, du maillage bocager (prairies, haies, bosquets...) intégrant également les arbres isolés ;
- Au sud des vallées de l'Oise et du Ton : la reconstitution du maillage bocager en s'appuyant prioritairement sur les vallées dont la reconquête écologique participe à la préservation de la ressource en eau.

La préservation et la restauration des milieux aquatiques et humides constitutifs de la trame bleue (cours d'eau, zones humides, marais et prairies, ...) et en assurant une meilleure gestion de la ressource en eau (diminution des besoins liés à l'agriculture, l'habitat, l'économie et l'amélioration de la gestion des eaux usées et des eaux pluviales sur le territoire).

Consolider les capacités de puits de carbone des espaces ruraux

Les espaces ruraux sont à la fois vulnérables face aux effets des changements climatiques (fragilisation de la végétation, altération du bon fonctionnement du cycle de l'eau, etc.) et sont à la fois un atout pour l'adaptation et la résilience de l'ensemble du territoire (régulation thermique et hydrique, protection vis à vis des événements climatiques extrêmes, etc.). Leur préservation et leur adaptation est, à ce titre, un objectif de notre projet.

A travers la préservation des prairies, zones humides, espaces agricoles et espaces forestiers nous visons notamment l'augmentation de la capacité de stockage carbone qui est essentielle pour l'atteinte de l'objectif de zéro émission nette (ZEN) d'ici 2050. Nous visons le développement des massifs forestiers constitués, le renforcement voire la reconstitution des systèmes bocagers, et le développement de l'agroforesterie.

Par ailleurs, le développement de trames naturelles dans les villages, les bourgs et les villes pour accroître la capacité de résilience et la qualité de vie de ces espaces.

Restaurer les paysages identitaires

Nous souhaitons assurer la lisibilité du Pays de Thiérache par l'affirmation et la préservation des paysages agricoles identitaires. Les ouvertures, les vues élargies sur les paysages et le bocage constituent des motifs à valoriser voire à restaurer. Aussi nos objectifs paysagers spécifiques, sont :

- Pour les plateaux crayeux de la vallée de l'Oise : préservation de la qualité des massifs forestiers, lisibilité des lisières, restauration du bocage, restauration des ceintures bocagères péri villageoises, visibilités et vues vers le canal et la vallée de l'Oise ;
- Pour le bassin versant de la Serre : maintien des espaces ouverts dans les fonds de vallée de la Serre, restauration des ceintures bocagères péri villageoises ;
- Pour le secteur de Entre Oise et Ton : maintien de l'ouverture des paysages de fond de vallée, préserver et restaurer les zones humides, maintenir la diversité des peuplements forestiers ;
- Pour le secteur Thiérache des sources et des forêts : maintien de la

diversité des peuplements forestiers, préservation de la trame bocagère dense, maîtrise de l'étalement urbain.

Le maintien de la diversité de nos paysages agricoles contribue à la reconquête de la qualité de l'eau, à la richesse et la diversité des habitats naturels, support de la trame verte et bleue locale, à la maîtrise des risques naturels (ruissellements, glissements de terrain, érosion du sol), et à la captation du carbone.

1.B > PÉRENNISER DURABLEMENT LES CAPACITÉS D'ACCUEIL DU TERRITOIRE DE THIÉRACHE

Gérer la ressource en eau de façon à disposer dans le temps d'une disponibilité suffisante pour les habitants, ses visiteurs et participer à la solidarité territoriale

Nous considérons les ressources en eau comme un bien commun, nécessitant une gestion durable et résiliente. Face aux défis climatiques et aux tensions croissantes sur la ressource, la stratégie de gestion repose sur plusieurs points :

Economiser l'eau

- Adapter les aménagements et pratiques au regard de la disponibilité de la ressource en eau ;
- Améliorer les performances des réseaux de distribution de l'eau potable ;
- Favoriser l'interconnexion des réseaux à l'échelle du Pays de Thiérache ;

Protéger la ressource

- Poursuivre la protection des captages ;
- Maîtriser les rejets des eaux dégradées dans les milieux naturels ;
- Optimiser la capacité des stations d'épuration et poursuivre leur mise en conformité au regard du développement des territoires et de l'urbanisation ;
- Améliorer la gestion des eaux pluviales en favorisant la gestion à la parcelle et la maîtrise des ruissellements en milieu urbain et rural.

Restaurer les milieux et le petit cycle de l'eau

Préserver et valoriser les zones humides comme milieu tampon dans une logique d'adaptation fondée sur la nature : la restauration des zones humides renforce leur efficacité dans la régulation des crues et le soutien de la biodiversité.

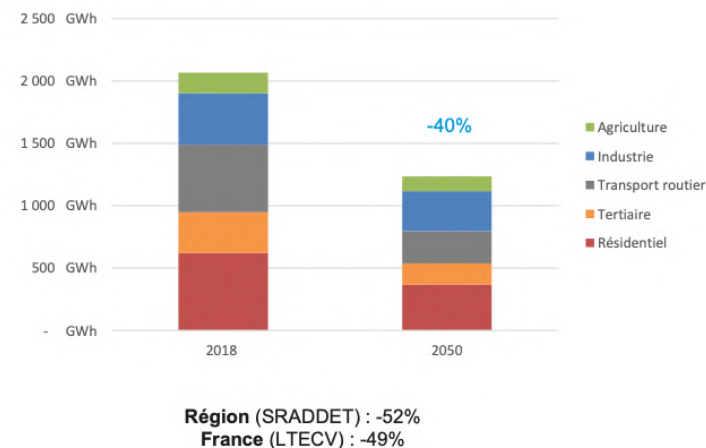
Diminuer les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre pour tendre vers l'autonomie

Pour atteindre l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050, nous visons une diminution de :

- -20% de la consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre entre 2018 et 2030 ;
- -40% de la consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre entre 2018 et 2050.

L'atteinte de cet objectif mobilise l'ensemble des secteurs consommateurs et émetteurs et implique notamment : une diminution des besoins en déplacements, l'augmentation des mobilités collectives, la rénovation du parc de logements existants permettant d'atteindre le niveau BBC pour plus de la moitié du parc, et la totalité du parc immobilier tertiaire, la réduction des intrants agricoles, le développement de pratiques culturelles adaptées, l'amélioration des process industriels permettant d'atteindre une situation de sobriété, etc.

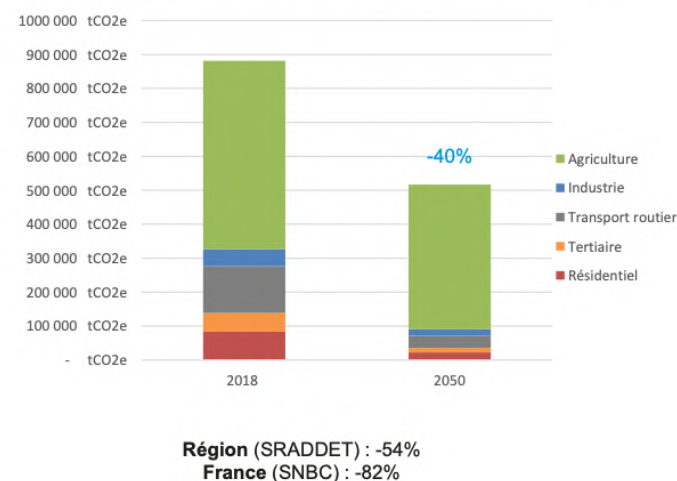
Une proposition d'ambition de -40% entre 2018 et 2050...



Avec un point de passage à -20% en 2030

Région (SRADDET) : -33%
France (LTECV) : -19%

Une proposition d'ambition de -40% entre 2018 et 2050...



Avec un point de passage à -20% en 2030

Région (SRADDET) : -33%
France (SNBC) : -26%

S'inscrire dans une stratégie de sobriété foncière pour préserver durablement des capacités d'accueil économique et résidentiel

L'ambition du Pays de Thiérache en matière d'usage raisonné de l'espace et de limitation de l'extension urbaine sur les espaces agricoles, naturels ou forestiers (ENAF) vise à développer un modèle de développement frugal en foncier, qui prévoit d'abord le réinvestissement des espaces déjà artificialisés.

En mettant l'accent sur la lutte contre la vacance résidentielle, la rénovation des logements anciens et la production de logements à proximité des centralités, nous visons à limiter l'artificialisation des sols tout en optimisant l'utilisation des infrastructures existantes.

L'atteinte de l'objectif de Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) à horizon 2050 s'effectue de manière progressive et cohérente avec les projets portés par les collectivités qui le constituent.

Cette progressivité implique un séquençage de l'atteinte de l'objectif ZAN en deux périodes, 2027-2036 et 2037-2046, au cours desquelles la consommation d'ENAF puis l'artificialisation des sols décroît :

- Entre 2021 et 2031 l'urbanisation des espaces naturels, agricoles et forestiers sera réduite au moins de 28,2% par rapport à la période 2011-2021 (urbanisation de +223 hectares) ;
- À partir de 2031 l'artificialisation diminuera jusqu'en 2046 pour tendre vers 0 en 2050.

1.C > AMPLIFIER LE RAYONNEMENT DE LA THIÉRACHE POUR SOUTENIR LES CONDITIONS DE PROGRÈS AU BÉNÉFICE DES HABITANTS

Poursuivre la stratégie touristique en lien avec la nature, le patrimoine bâti Thiérachien

Pour mieux faire connaître la diversité des richesses patrimoniales du Pays de Thiérache et solliciter des retombées économiques, nous visons le développement d'une offre touristique ciblée et respectueuses de la sensibilité et de la qualité des paysages.

En premier lieu, nous cherchons à conforter voire créer un réseau d'attractions et d'activités articulés prioritairement sur l'axe Oise/Eurovélo 3 qui constitue la colonne vertébrale touristique de la Thiérache.

Sur cet axe, il s'agit de renforcer la constitution de pôles touristiques structurants en appui à la vallée de l'Oise en renforçant les spots d'activités de pleine nature lisibles et générateurs de retombées significatives, et en particulier :

- Conforter le pôle de Blangy par une ou deux activités complémentaires en forêt avec des équipements différenciants capitalisant sur les dénivelées du massif et se démarquant des classiques parcours acrobatiques en hauteur ;
- Créer un nouveau pôle dans la vallée de l'Oise, par exemple à Ohis en capitalisant sur le viaduc en « inventant » de nouveaux concepts.

En appui à l'Eurovélo 3, nous visons la création de deux liaisons complémentaires aux aménagements du Conseil Départemental :

- Entre Hirson et St Michel pour relier l'abbaye (ancienne voie ferrée, coulée verte),
- Entre Vadencourt et Fesmy-le-Sart le long du canal correspondant au tracé de la Route Stevenson (Itinéraire Culturel européen) , pour relier le Nord.

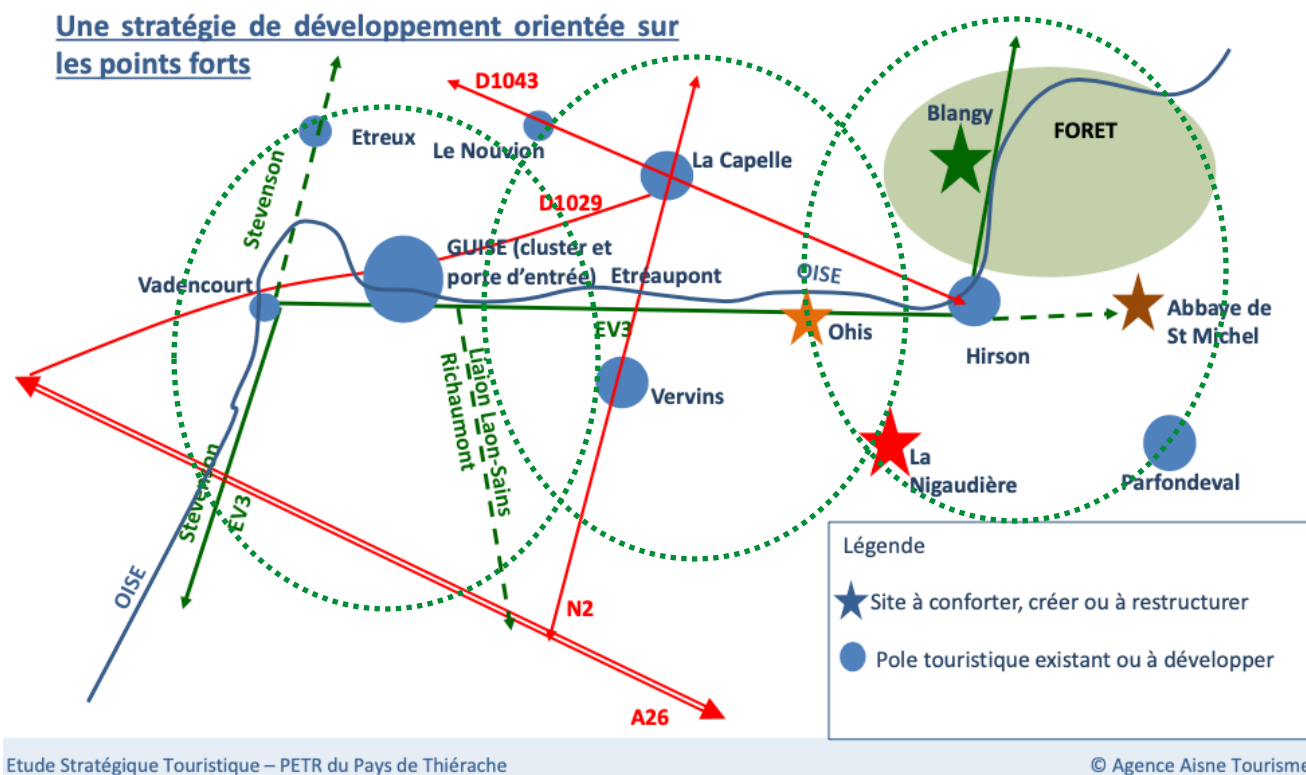
Deuxièmement, nous souhaitons accompagner la mise en tourisme des points forts culturels thiérachiens notamment partir du site du familistère à Guise.

L'objectif est de constituer un réseau « d'attractions ludo-culturelles dynamiques » s'appuyant sur des sites structurants dont l'ambition est de développer leur offre pour en faire de véritables pôles :

- Le château de Guise constitue un site présentant un beau potentiel de développement en appui du familistère ;
- L'abbaye de Saint-Michel qui constitue un site unique dans l'Aisne en étant la seule abbaye « complète » disponible pour une affectation culturelle et touristique ;
- Le réseau des églises fortifiées qui constitue un patrimoine identitaire dont la valorisation est envisagée à partir de la rénovation de trois églises

complémentaires à celle de Parfondeval.

La valorisation touristique de notre territoire doit relever le défi de la dissémination notamment en renforçant la mise en réseau par l'itinérance bas carbone privilégiée au sein de « boucles d'expériences » autour de Guise, La Capelle et Hirson. Cette ambition suppose l'adaptation et l'entretien du réseau routier et la création de voies vertes dédiées aux mobilités touristiques actives.



Poursuivre le développement du tourisme vert et de l'agrotourisme afin de conforter le bocage et l'élevage, le patrimoine agricole et naturel existant

Dans une perspective d'adaptation aux effets du changement climatique, nous souhaitons promouvoir un tourisme écologique et responsable en misant sur deux segments présentant un potentiel important : le tourisme vert de plein air et l'agro-tourisme.

Le tourisme de plein air fait partie intégrante de l'ADN du territoire, avec une offre en hébergement, majoritairement représentée par des campings et une qualité des paysages qui rend favorable l'essor d'activités de plein air. Notre objectif est d'encourager les visiteurs à découvrir et apprécier la nature tout en minimisant leur impact sur l'environnement.

En matière d'hébergement nous souhaitons conforter et accompagner la montée en gamme de l'offre existante notamment via la requalification des sites majeurs d'hôtellerie tels que :

- L'Astrée au Nouvion-en-Thiérache qui présente également des capacités de développement ;
- Le camping de Guise : son développement permettrait de renforcer le « cluster touristique » ;
- Le domaine de Blangy en densifiant le parc locatif ;
- Et d'autres campings comme celui de Vadencourt situé sur l'EV3, le camping d'Etréaupont bénéficiant d'une dynamique associative, etc...

Mais aussi, au-delà de ces sites : soutenir la création d'hébergements

alternatifs, soit sous la forme de meublés de tourisme, de chambres d'hôtes, de petits complexes ou d'hébergements insolites et favoriser les projets d'hébergements liés aux voies d'eau : reconversion de maisons éclésières en hébergements insolites.

L'agrotourisme lié à l'agriculture et à la gastronomie (fromage et cidre), constitue une opportunité pour le territoire, en permettant de combiner valorisation des produits agricoles, vente directe à la ferme, et découverte de la culture locale. Il contribue ainsi à la production et la consommation de produits locaux, en réduisant l'impact des transports et de la production alimentaire industrielle.

L'accueil de touristes à la ferme contribuera à la diversification des exploitations par l'apport de revenus supplémentaires.

Il s'agit dès lors, de :

- Faciliter le développement d'activités proposées par les exploitants agricoles, telles que les visites à la ferme, les dégustations de produits locaux, la cueillette de légumes ou la production artisanale ;
- Encourager la création d'une offre d'hébergement pour les touristes en lien avec les exploitations.

Renforcer les centralités des bourgs pour structurer et dynamiser le territoire

Les centres des bourgs constituent les sites stratégiques vitrines de la qualité de vie du Pays de Thiérache, et levier pour la mise en œuvre de la trajectoire de sobriété foncière. Nous visons une reconquête de l'attractivité des centralités à travers leur densification, le renouvellement de leur aménagement et de leur urbanisme. Il s'agit en particulier :

- D'encourager l'émergence d'espaces publics de convivialité et de rencontres qui favorisent le lien entre les habitants et facilitent l'accueil d'activités culturelles, de commerces et services ambulants ;
- De favoriser l'accueil de nouvelles pratiques commerciales (services itinérants notamment, commercialisation de productions alimentaires locales, etc.) par l'aménagement adapté des espaces publics (réseaux, accessibilité etc.) ;
- D'améliorer le mix des mobilités de proximité en concevant des espaces publics humains et accessibles conciliant accès motorisés et cheminements piétonniers continus ;
- De développer des lieux multi-usages constituant des lieux de rencontres et de synergie des acteurs du monde associatif, commerces de proximité et les points d'accès aux services publics (en articulation avec la démarche de primo-accueil / primo-information) ;
- D'accompagner les évolutions des activités commerciales en veillant au maintien des capacités urbaines permettant de pérenniser des lieux d'approvisionnement et de services pour les

habitants : conciergerie rurale, points de vente de produits locaux ;

- De conforter l'offre résidentielle : densification des centres-bourgs, renouvellement urbain, rénovation énergétique, optimisation prioritaire du foncier mobilisable au sein des espaces artificialisés, promotion des nouvelles formes d'habiter afin également d'accompagner les ambitions de rayonnement du Pays de Thiérache et répondre aux besoins liés aux parcours résidentiels des habitants.

Faire revivre le patrimoine par un urbanisme renouvelé adapté aux caractéristiques thiérachiennes

La valorisation et le rayonnement de la Thiérache implique le renouvellement des espaces urbanisés et du bâti. Nous visons en premier lieu à réinvestir les bâtis existants et les adapter aux nouveaux usages et, dans certains cas limités, engager de nouvelles constructions permettant de répondre aux besoins de renouvellement et de fluidité du parc de logements.

Ces évolutions sont envisagées dans le respect des formes urbaines des villages : les formes linéaires dits « villages-rues », qui concerne la majorité des villages - dans laquelle les constructions sont perpendiculaires à la voie principale, ou de villages aux formes plus groupées souvent autour d'un noyau central structuré par le clocher d'une église fortifiée. Mais aussi à l'habitat dispersé, ponctué de hameaux et de fermes isolées, lié à une organisation agricole historique et inscrit dans un système bocager hérité qui structure encore fortement l'espace rural.

Quelle que soit leur configuration, les formes urbaines thiérachiennes sont indissociables de la **présence du végétal** : haies basses, vergers, prairies et ceintures arborées forment une trame paysagère continue qui s'étend jusque dans les espaces construits. Cette dimension végétale, au cœur de l'identité locale, est aujourd'hui un atout précieux pour répondre aux enjeux climatiques et écologiques à venir.

Le bâti traditionnel, quant à lui, repose sur des **volumes simples et allongés**, généralement coiffés de toitures à deux pans symétriques et fortement inclinés et de **matériaux locaux** (pierre, brique et torchis) qui permettent une transition douce entre architecture et paysage.

La préservation de ces formes et matériaux vise à et d'ancrer les évolutions urbaines en faveur d'une meilleure visibilité de la qualité patrimoniale de Thiérache. Leur valorisation s'inscrit également dans une démarche globale de développement durable et local qui s'appuie sur plusieurs leviers : intégration dans les projets d'aménagement, actions de communication autour du patrimoine, développement de circuits de découverte. Ces initiatives visent à faire de ce patrimoine un vecteur de développement culturel et économique, en soutenant les filières locales de restauration et les artisans porteurs de savoir-faire.

2> Organiser la coopération territoriale pour saisir les opportunités de progrès au bénéfice de tout le territoire

A. ORGANISER UN RÉSEAU DE PÔLES ET D'ESPACES DE VIE INTERCONNECTÉS, COMPLÉMENTAIRES ET SOLIDAIRES POUR AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DES HABITANTS

Organiser et renforcer le niveau de services (publics et privés) par leur mutualisation et complémentarité entre les communes à l'échelle d'espaces de vie de proximité

Accompagner l'évolution des activités commerciales en renforçant l'armature territoriale

Enrichir l'offre de logements pour faciliter les parcours résidentiels à l'échelle des espaces de vie de proximité

B. S'APPUYER SUR LES INFRASTRUCTURES STRUCTURANTES DE MOBILITÉ POUR ACCROÎTRE LES OPPORTUNITÉS DE PROGRÈS POUR LES HABITANTS ET LES ACTEURS ÉCONOMIQUES

Renforcer les capacités d'accueil et de développement industriel en appui des espaces existants et des infrastructures majeures

Promouvoir la transformation locale des productions primaires (pour accroître leur valeur ajoutée locale et diminuer les GES)

Favoriser la densification et l'optimisation des espaces

économiques en envisageant la diversification de l'offre (dont immobilière) pour répondre aux parcours résidentiels des entreprises

Soutenir la logistique (notamment ferroviaire) à partir des espaces économiques et des grandes infrastructures pour diminuer les émissions de GES

Faciliter l'accès aux gares ferroviaires par un renforcement de l'habitat dans les bourgs qui les accueillent et en proposant des solutions d'accès

C. RENFORCER L'OFFRE EN MOBILITÉS COLLECTIVES OU PARTAGÉES POUR FACILITER L'ACCÈS AUX SERVICES ET ÉQUIPEMENTS ET CONTRIBUER À LA DIMINUTION FORTE DES ÉMISSIONS DE GES

Développer des solutions de mobilités mutualisées vers les pôles urbains voisins, développer des solutions innovantes bas carbone

2> Organiser la coopération territoriale pour saisir les opportunités de progrès au bénéfice de tout le territoire

2.A > ORGANISER UN RÉSEAU DE PÔLES ET D'ESPACES DE VIE INTERCONNECTÉS, COMPLÉMENTAIRES ET SOLIDAIRES POUR AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DES HABITANTS

Organiser et renforcer le niveau de services (publics et privés) par leur mutualisation et complémentarité entre les communes à l'échelle d'espaces de vie de proximité

Pour accélérer l'atteinte de la sobriété énergétique et diminuer fortement les besoins notre ambition est de renforcer le maillage d'équipements et de services de proximité en nous appuyant sur les bassins de proximité desservis par des pôles.

L'organisation territoriale sur laquelle nous souhaitons nous appuyer est une armature en quatre niveaux de pôles, interconnectés et complémentaires.

- Le pôle urbain majeur : s'appuie sur la complémentarité de ses trois composantes (Hirson, Buire et Saint Michel) pour constituer un pôle d'offre de rayonnement élargie en matière d'emplois, de logements et d'équipements structurants. Les actions prioritaires viseront à densifier les espaces urbains, intégrer la nature en ville, encourager des mobilités douces, et développer les activités tertiaires.
- Les pôles d'équilibre : jouent un rôle essentiel dans le maillage d'une offre complète en habitat, emplois et services. Ils poursuivent des objectifs de développement de cette offre par la dynamisation de leurs centralités et la maîtrise des risques de dilution et de diffusion (de l'habitat, du commerce, des services, des activités, notamment) et sur la diversification de l'offre économique et résidentielle. Les pôles d'équilibre renforcent leur niveau d'équipement et leur offre de service en mobilités bas carbone facilitant ainsi l'accès de leur offre aux habitants des

communes rurales des bassins de proximité.

- Les pôles de proximité : consolident leur offre de services et d'équipements au bénéfice des habitants des communes rurales du bassin de proximité qu'ils animent. Les pôles de proximité participent à la diversification de l'offre de logements et la diminution des besoins en déplacement longue distance.
- Les bassins de proximité : sont composés de communes rurales et constituent les espaces de la mutualisation des équipements, le soutien aux commerces existants et le développement de services itinérants, tout en veillant à la préservation des espaces naturels. L'organisation de mobilités bas carbone vers les pôles d'équilibre s'articulera autour de modes collectifs semi-organisés (transport à la demande) et de pratiques de covoiturage pour répondre aux besoins de déplacement tout en limitant l'empreinte écologique (dont le transport solidaire).

Le renforcement et l'adaptation de l'offre d'équipements et services (éducatifs, culturels et sportifs, sociaux et médicosociaux, commerciaux, etc.) au plus près des habitants s'organisent à l'échelle de 5 espaces de vie de proximité structurés. Cette ambition traduit notre vision de l'équilibre territorial basé sur l'équité d'accès aux équipements. A l'échelle des espaces de vie, notre objectif est de développer et diversifier les offres par la mutualisation et la réversibilité, et de maintenir les équipements de proximité dans les communes des espaces de vie.

L'échelle des espaces de vie de proximité constitue l'échelle privilégiée du développement de la mobilité bas carbone de proximité (courte et moyenne distance) dont l'offre est progressivement enrichie.

Accompagner l'évolution des activités commerciales en renforçant l'armature territoriale

Pour consolider l'attractivité et la vitalité des pôles, notre priorité est de renforcer la concentration des commerces de proximité et les services essentiels (notamment de santé) au sein des centralités des pôles. Cette approche vise à renforcer l'accessibilité aux services locaux, réduire les déplacements et limiter la fuite commerciale hors du territoire.

Dans les pôles, nous souhaitons :

- Maintenir et enrichir l'offre commerciale dans les pôles structurants pour répondre aux besoins locaux et limiter l'évasion commerciale et les déplacements contraints ;
- Moderniser les commerces en périphérie pour leur permettre de s'adapter aux évolutions du secteur ;
- Maîtriser le développement des commerces de périphérie pour soutenir les commerces de centralité.

Les nouvelles pratiques de consommation invitent également à anticiper et intégrer les innovations commerciales : les casiers et boîtes de livraison, par exemple, associés à des commerces de proximité, apportent un service sans nécessiter la présence de commerces fixes. Les tournées itinérantes constituent également une solution pour maintenir un service de proximité.

En cohérence avec le niveau d'équipement actuel, l'objectif est de limiter la création de nouveaux espaces commerciaux et de valoriser les zones existantes. L'objectif est de favoriser le renouvellement des espaces commerciaux existant permettant de faire évoluer les activités présentes tout en augmentant, si nécessaire, leur capacité d'accueil sans urbanisation nouvelle. Le renouvellement,

l'optimisation foncière des zones commerciales pourra également intégrer une plus grande mixité fonctionnelle, notamment par l'introduction de nouvelles activités économiques et, potentiellement, d'usages résidentiels.

Enrichir l'offre de logements pour faciliter les parcours résidentiels à l'échelle des espaces de vie de proximité

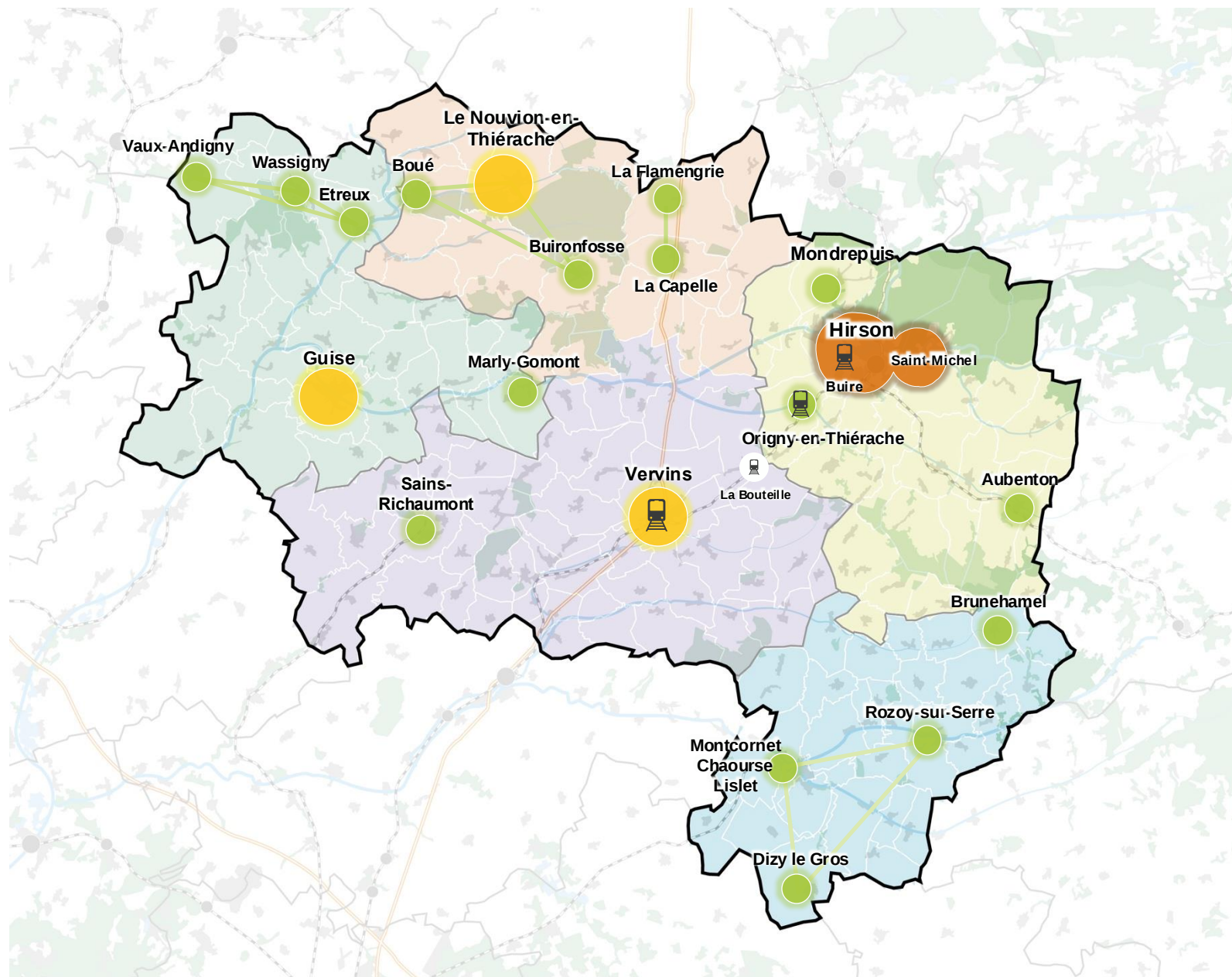
Le renforcement de l'offre de logements est priorisé dans les pôles, en particulier dans le pôle urbain majeur et les pôles structurants, afin de soutenir l'intensification de l'offre en équipements et services, ainsi que l'élévation des niveaux de seuil. Le développement de l'offre de logements dans ces pôles contribue à dynamiser leurs centralités, à limiter l'artificialisation des espaces, à réduire les besoins en déplacements et à mieux gérer les pressions sur les écosystèmes.

En dehors des pôles, le développement résidentiel doit être proportionné à la disponibilité d'un niveau suffisant d'équipements et de services nécessaires aux habitants.

Les objectifs du développement du parc de logements visent avant tout à optimiser les logements existants, notamment par la remobilisation des logements vacants. Ils incluent également une production soutenue de logements aidés ou à prix régulés, en particulier dans les centralités des pôles urbains et des pôles d'équilibre, ainsi qu'une diversification de l'offre en renforçant l'offre de logements de taille moyenne et petite, à prix maîtrisés, en location comme en accession.

Armature territoriale du projet

-  Pôle urbain majeur
-  Pôles d'équilibre
-  Pôles de proximité
-  Bassins de proximité
-  Gares ferroviaires



Armature territoriale du projet

PÔLE URBAIN MAJEUR

Caractéristiques : ville de Hirson qui présente une offre d'emplois, de logements et d'équipements / services supérieure et structurante pour le territoire

Objectifs : reconquête de l'attractivité résidentielle, densification, nature en ville, mobilités décarbonées, renforcer l'emploi notamment tertiaire, conforter l'offre en équipements structurants

PÔLES D'ÉQUILIBRE

Caractéristiques : ensembles urbains qui présentent un niveau de fonctions polarisantes intermédiaire (hôpitaux, etc.)

Objectifs : tendre vers l'équilibre des fonctions (hab/éco/services), renforcement des fonctions économiques et de la diversité du parc de logements, densification, organisation des mobilités pour faciliter l'accès multimodal et bas carbone depuis les communes rurales

POLES DE PROXIMITÉ

Caractéristiques : niveaux d'équipements et de service de proximité (collège, maison de retraite, etc.)

Objectifs : diversification du parc de logements pour assurer la proximité des services et équipements et réduire les besoins en déplacement de proximité

BASSINS DE PROXIMITÉ et communes rurales

Caractéristiques : espaces d'interrelations privilégiées avec le pôle d'équilibre

Objectifs : mutualisation des équipements, développement d'une offre de services de proximité adaptée (itinérance, livraisons, etc.), organisation du parcours résidentiel / diversification du parc de logements, organisation et diversification des mobilités vers le pôle d'équilibre (décarbonées), maîtrise de l'extension urbaine, offre pour les activités artisanales

GARES

Caractéristiques : présence d'une gare ferroviaire

Objectifs : en hyper proximité (10 min à pied) accroître l'offre en logements, en services voire en emplois, assurer l'accès multimodal à la gare (desserte TC + stationnements auto, vélo, aire de covoiturage, etc.)

2.B > S'APPUYER SUR LES INFRASTRUCTURES STRUCTURANTES DE MOBILITÉ POUR ACCROÎTRE LES OPPORTUNITÉS DE PROGRÈS POUR LES HABITANTS ET LES ACTEURS ÉCONOMIQUES

Le renforcement de l'emploi local est envisagé à partir de la valorisation des savoir-faire et des ressources locales. Nous visons le développement de filières de proximité parce qu'elles permettent de limiter les consommations énergétiques, les émissions de GES liées aux process productifs, et fournissent de l'emploi local qui contribue à la diminution des besoins en déplacement.

Renforcer les capacités d'accueil et de développement économique en appui des espaces existants et des infrastructures majeures

La stratégie économique vise à conforter une armature d'espaces d'activités aux caractéristiques adaptées à leurs vocations principales.

- Il s'agit notamment de conforter les capacités du territoire à accompagner le développement et l'accueil et activités industrielles dans des espaces industriels adaptés.
- Les activités artisanales, commerciales et logistiques prennent place préférentiellement dans des espaces spécifiques en préservant les capacités des sites industriels.
- Les activités compatibles avec les fonctions résidentielles, notamment l'artisanat de service et de production de petites unités, pourra s'insérer et se développer de façon diffuse dans les espaces urbanisés mixtes.

L'objectif est de favoriser la densification sur l'existant et l'extension de l'armature d'espaces économiques existants et d'adapter leurs capacités d'accueil et de développement en tenant compte de leur proximité avec des pôles urbains ou pôles d'équilibre du territoire, et

de leur desserte par les infrastructures routières majeures (RN2 notamment).

Le positionnement économique du Pays Thiérache s'appuie sur des filières bien identifiées qu'il s'agit de consolider et pour lesquelles il s'agit d'accompagner l'adaptation et le développement des entreprises :

- Les filières historiques industrielles notamment en lien avec les productions agricoles que nous souhaitons accompagner dans l'adaptation aux enjeux climatiques et écologiques par des capacités foncières adaptées (extensions limitées des espaces économiques existants) ;
- La production artisanale et la logistique en lien avec la desserte routière voire ferroviaire ;
- La production d'énergie d'origine renouvelable à partir des gisements locaux et dans le cadre de la valorisation locale : boucles de chaleur, biomasse, Zones d'Accélération Énergétique, mobilisation de friches...

Par ailleurs, les filières économiques diffuses ont vocation à participer activement au rayonnement économique et à l'emploi local :

- La transformation secondaire des productions primaires (agricoles et sylvicoles) à travers les circuits courts permettant de réduire les besoins en transport et les chaînons amont et aval des filières locales, dès lors que les lieux de distribution associés sont situés au plus près des pôles du territoire ;
- Les services et commerces en prenant prioritairement place dans les centralités des bourgs afin de soutenir leur dynamisme et leur attractivité ;
- Les activités touristiques et de loisirs en soutenant les activités génératrices d'emploi local notamment dans l'hébergement.

Promouvoir la transformation locale des productions primaires *(pour accroître leur valeur ajoutée locale et diminuer les GES)*

Pour accroître l'emploi local, réduire les besoins en déplacements et les émissions de gaz à effet de serre, nous souhaitons développer les filières locales de production et de transformation des ressources primaires pouvant trouver des débouchés dans les pôles urbains régionaux périphériques.

En matière alimentaire, et de façon complémentaire aux savoir-faire historiques et aux filières existantes, il s'agit de soutenir les productions agricoles alimentaires et leur transformation locale à travers le développement d'une filière d'AAA (artisanat agroalimentaire). Le soutien à ces productions agroalimentaires haut de gamme, tels que des produits laitiers, la transformation des fruits et légumes, les préparations à base de viande ou la production de boissons locales s'insérant dans les circuits de distribution métropolitains est envisagée à travers l'accueil et le développement de petites unités intégrées aux espaces urbanisés et bâtiments existants (en milieu urbain et/ou sur les sites de production).

En matière de matériaux biosourcés, tout en affirmant la fonction alimentaire première des surfaces agricoles, nous souhaitons encourager la transformation locale de productions primaires (agriculture et sylviculture) en lien avec le secteur de la construction durable (en réponse aux besoins locaux du Pays de Thiérache) : matériaux de construction écologiques, tels que isolants naturels, des briques, des revêtements, etc.

La mobilisation des filières économiques locales passe par la

constitution d'un écosystème de rénovation patrimoniale durable, en lien avec les besoins importants du bâti existant. Cela porte à la pérennité d'une offre de formation et un tissu artisanal fort d'un savoir-faire déjà reconnu et nécessaire à la restauration des patrimoines bâtis du Pays de Thiérache et le développement de nouvelles filières d'avenir : énergies renouvelables, valorisation des produits du bocage, filière bois (œuvre, biomasse), etc.

Favoriser la densification et l'optimisation des espaces économiques en envisageant la diversification de l'offre (dont immobilière) pour répondre aux parcours résidentiels des entreprises

Afin d'accompagner les évolutions des entreprises dans un contexte de sobriété foncière et énergétique, plusieurs leviers sont identifiés, dont :

- La valorisation des friches ;
- L'optimisation foncière et rationalisation des emprises foncières des bâtiments et des espaces publics au sein des zones d'activités ;
- La mutualisation d'équipements et de services collectifs aux entreprises permettant de mutualiser et minimiser les empreintes foncières.

2.C > FACILITER L'ACCÈS AUX SERVICES ET ÉQUIPEMENTS ET CONTRIBUER À LA DIMINUTION FORTE DES ÉMISSIONS DE GES

Renforcer l'offre en mobilités collectives ou partagées

La connexion du territoire dans le maillage régional est essentielle pour favoriser l'atteinte du niveau d'attractivité souhaitée. L'organisation des mobilités s'attache à inscrire le modèle territorial dans la trajectoire de neutralité carbone à l'horizon 2050 :

- Développer la multimodalité pour permettre l'accès aux gares et aux pôles par les habitants des bassins de proximité, et notamment accompagner les initiatives locales en matière : d'utilisation collaborative et partagée de la voiture individuelle (covoiturage et autostop organisé, etc.) plan de mobilité inter-entreprises, utilisation des cars scolaires par les habitants, Transport d'Utilité Sociale, etc. ;
- Compléter les alternatives à l'usage de la voiture individuelle pour les déplacements de proximité, avec la réalisation du schéma cyclable structuré à partir d'un axe Est-Ouest associé à la vallée de l'Oise, etc.) ;
- Développer l'offre de rabattement et d'accès aux gares et haltes ferroviaires du territoire ;
- Diversifier les offres de mobilité pour répondre aux besoins d'accès aux pôles régionaux limitrophes qu'il s'agisse de déplacements quotidiens domicile-travail ou exceptionnels : en facilitant l'accès aux gares et haltes ferroviaires du territoire, d'une part, et en s'appuyant sur la desserte par les grands axes routiers et pour l'organisation d'axes d'offres de mobilités collectives : covoiturage, BlaBlaCar Daily, etc.

Par ailleurs, la prise en compte des chaînes logistiques demande

d'une part de prévoir la gestion des flux de matière du bassin productif, et d'autre part d'organiser les conditions adéquates de la desserte en produits pour assurer la consommation sur le territoire.

Faciliter l'accès aux gares ferroviaires par un renforcement de l'habitat dans les bourgs qui les accueillent

Pour engager la transition de mobilités, le développement de notre territoire prend appui sur les sites d'intermodalité que constituent :

- Les gares ferroviaires associées aux pôles, autour desquelles la mixité des activités (commerces, services) est encouragée ;
- Les aires de covoiturage relais enrichies en pôles d'échanges multimodaux associés aux axes majeurs.

Ces équipements, vecteurs des mobilités sobres en carbone, constituent des sites stratégiques pour la décarbonation des déplacements de « grande distance ».

Nous accompagnons le déploiement et l'évolution de ces pôles ferroviaires et routiers pour en faire des nœuds de mobilité multimodaux facilitant les échanges intermodaux (transports collectifs/voitures/mobilités actives, etc.

Ces nœuds stratégiques constituent des points d'ancrage structurant pour les offres et services de mobilités locales : véhicules autonomes, mobilités partagées, pistes cyclables, bornes de recharge électrique... Le développement de cette offre de mobilités est également priorisé en lien avec les pôles du territoire.

3> Réinventer les conditions d'un cadre de vie rural vecteur de bien vivre et de bien-être

A. POURSUIVRE LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS POUR FACILITER L'ACCÈS AUX LOGEMENTS AUX HABITANTS ET ADAPTER LEUR NIVEAU DE CONFORT ET LEUR PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Accroître les capacités d'accueil et la fluidification du parc par un accroissement de l'offre

Prioriser la reconquête de l'attractivité résidentielle sur les pôles du territoire

Diminuer la consommation d'énergie liée aux logements

Diversifier le parc de logements

B. AMÉLIORER ENCORE LE NIVEAU DE QUALITÉ DU CADRE DE VIE POUR CONTRIBUER AU BIEN-ÊTRE ET À LA SANTÉ DES HABITANTS

Réduire l'expositions aux nuisances et aux risques

Faciliter l'accès aux espaces verts et permettre les activités physiques de plein air

Accroître la production d'énergie renouvelable pour tendre vers l'autonomie énergétique et devenir territoire à énergie positive

3> Réinventer les conditions d'un cadre de vie rural vecteur de bien vivre et de bien-être

3A > POURSUIVRE LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS POUR FACILITER L'ACCÈS AUX LOGEMENTS PAR LES HABITANTS ET ADAPTER LEUR NIVEAU DE CONFORT ET LEUR PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Accroître les capacités d'accueil et la fluidification du parc par un accroissement de l'offre

L'ambition visée par le projet est de réactiver le rayonnement voire l'attractivité du Pays de Thiérache par la valorisation des patrimoines et l'attractivité des villages. Des communes se sont déjà engagées dans cette perspective (notamment à travers les dispositifs Petite Ville de Demain, Village d'Avenir, etc.), des effets sont déjà perceptibles dans les cœurs de village ; il s'agira de poursuivre les dynamiques engagées et de les accompagner par la mobilisation des leviers de l'aménagement territorial.

L'adaptation de l'offre résidentielle aux besoins des habitants doit favoriser une plus grande fluidité des parcours résidentiels. Cela nécessite la création de logements attractifs, incitant ainsi à activer des parcours résidentiels propices au bien-vivre. La priorité sera donnée à la reconquête des bâtis anciens vacants, sous-utilisés, insalubres ou dégradés, afin d'offrir aux habitants la possibilité de réhabiter les centres-bourgs. Cela requiert l'adaptation des bâtis anciens aux usages et exigences de confort actuels. Il s'agit de permettre leur réhabilitation et leur amélioration, pour favoriser leur attractivité. Elles pourront porter sur : la restructuration intérieure pour agrandir les pièces, l'amélioration de la luminosité des logements, l'aménagement d'espaces dans le cas de logements collectifs pour les rangements de vélos, de poussettes, des ordures

ménagères, de garage(s), etc., la rénovation énergétique.

L'objectif de reconquérir le bâti ancien pour la production de nouveaux logements nécessite un accompagnement des collectivités (par exemple dans le cadre des OPAH-RU - Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat Revitalisation Urbaine) et, en complément, la mise en place d'une stratégie foncière.

Les pôles territoriaux sont les sites prioritaires pour les interventions publiques de revitalisation, telles que la résorption de la vacance résidentielle, les opérations de démolition-reconstruction, ainsi que la création de nouveaux usages. Ces démarches visent à insuffler des dynamiques de réinvestissement à l'échelle du territoire, afin de réduire le parc de logements vacants.

Prioriser la reconquête de l'attractivité résidentielle sur les pôles du territoire

Les pôles de l'armature territoriale sont les sites prioritaires de reconquête du bâti ancien et d'intensification des espaces pour le développement résidentiel. Ceci doit permettre de conforter le poids démographique des pôles qui bénéficient de la proximité entre services, équipements et emplois.

La capacité d'accueil dans les pôles sera assurée et accrue préférentiellement en intensification tout en veillant à l'équilibre entre les « pleins et les vides ». Cela nécessitera d'adapter les formes bâties et les densités en fonction des différents contextes patrimoniaux des communes Thiérachiennes.

Pour améliorer l'attractivité résidentielle des cœurs de pôles il est prévu d'assurer un « prolongement » de l'habitat avec une offre d'espaces publics confortables et de favoriser le vivre-ensemble, ainsi qu'un accès à la nature environnante facilité (sentiers de randonnées, voies vertes...) et à des stationnements accessibles à pied, situés à une distance acceptable des logements.

Diminuer la consommation d'énergie liée aux logements

La rénovation du parc de logements est associée à un objectif de diminution de la consommation d'énergie liée aux logements notamment grâce à l'isolation thermique, le remplacement des fenêtres, la mise en place de dispositifs de chauffage/climatisation ou encore l'installation de panneaux solaires insérés à l'architecture et au paysage. Il s'agit d'assurer un compromis entre le confort thermique, la réduction des consommations énergétiques et la restauration patrimoniale, et ce, avec un modèle économique réaliste.

Dans l'objectif de réduire les passoires énergétiques, il est prévu de déployer la sensibilisation des particuliers aux dispositifs d'aides existants, de fournir un appui à la mise en place de diagnostics énergétiques et de promouvoir l'intérêt d'une intégration de la dimension énergétique dans tous les projets de travaux. La

rénovation thermique des bâtiments s'effectuera dans le respect de la qualité de l'air intérieur.

Il est également nécessaire d'agir sur les nouvelles constructions en privilégiant des solutions écologiques et durables, pour créer des bâtiments à énergie passive voire positive. Il s'agit de s'approcher au maximum de la neutralité énergétique en menant une réflexion sur l'exposition et les dimensions des bâtiments mais aussi sur les matériaux utilisés. Les pratiques constructives faiblement consommatrices et émettrices, l'utilisation de matériaux écologiques et locaux, les bâtiments bioclimatiques et l'accompagnement des nouvelles constructions par des dispositifs d'énergies renouvelables seront encouragés.

Diversifier le parc de logements

La diversification de l'offre de logements à l'échelle du territoire, et au sein des espaces de vie de proximité doit permettre de répondre aux étapes du parcours résidentiel (diversification, localisation, proximité aux services, etc.) de toutes les tranches d'âges (seniors, jeunes actifs, famille).

La réponse aux besoins en logements s'étend également au parc social ou aidé. Il est envisagé la poursuite de la rénovation (énergétique, structurelle) du parc pour maintenir son attractivité sur les espaces les plus denses et disposant d'une diversité d'offre de services et d'équipements. Les actions en faveur de la rénovation du parc de logements privé (action sur le parc privé potentiellement indigne) contribuent en outre à combattre le parc de logements indignes.

3B > AMÉLIORER ENCORE LE NIVEAU DE QUALITÉ DU CADRE DE VIE POUR CONTRIBUER AU BIEN-ÊTRE ET À LA SANTÉ DES HABITANTS

Réduire l'expositions aux nuisances et aux risques

La protection des habitants et des activités face aux risques naturels, implique de prendre en compte les plans de prévention et de ne pas aggraver l'exposition aux risques par la maîtrise de l'urbanisation.

Concernant les risques d'inondation, l'objectif implique la réduction de l'exposition par des actions préventives (par exemple la restauration de champs d'expansion de crue) et curatives (entretien des digues...).

De même, les risques liés aux mouvements de sol pourraient être croissants (cavités, glissements, effondrements, etc.) s'ajoutant aux risques liés aux mouvements des sols argileux et impliquent une prise en compte en amont.

Les forêts du territoire concernent une part importante du territoire et augmentent ainsi la vulnérabilité du territoire vis à vis des risques feux de forêt qui apparaissent comme une des conséquences du réchauffement climatique et de la hausse des sécheresses et canicules. La prévention du risque s'envisage à la fois par des évolutions comportementales (mégots, feux, fréquentation de la forêt par le public), à la fois par l'accompagnement à l'adaptation des écosystèmes (renouvellement des peuplements forestiers notamment), et par l'adaptation des espaces urbains à proximité des espaces boisés.

Enfin la protection des habitants et des activités face aux risques industriels implique la prise en compte des installations classées pour la protection de l'environnement dans les développements envisagés.

Améliorer la qualité de l'air

Les objectifs qualité du cadre de vie s'expriment en particulier sur l'amélioration de la qualité de l'air, en limitant la concentration et les émissions de polluants atmosphériques.

Il s'agit de poursuivre continuellement la réduction des émissions de polluants d'ici 2030, et la diminution des concentrations en polluants atmosphériques (hors pesticides et pollens) sur lesquelles sont fondés les indices de qualité de l'air d'ici 2028.

Nous visons le respect des valeurs fixées par la directive air européenne à horizon 2028. Cela s'opérera en partie au travers d'une maîtrise des nuisances générées par les grandes infrastructures de transport, concourant également à un objectif de réduction des nuisances sonores, d'un soutien aux évolutions des systèmes de production industrielle, ou encore de l'amélioration de l'efficacité des systèmes de chauffage.

Objectifs concernant les émissions : atteindre les objectifs du PREPA

	COVNM	NH3	NOx	PM10	PM2.5	SO2
Réel 2008 - 2018	-33%	-13%	-51%	-19%	-27%	-79%
Obj PREPA 2005-2020	-43%	-4%	-50%		-27%	-55%
Obj PREPA 2005-2025	-47%	-8%	-60%		-42%	-66%
Obj PREPA 2005-2030	-52%	-13%	-69%		-57%	-77%

Objectifs pour les concentrations : atteindre les normes UE renforcées

Concentration en µg/m³	NO ₂	PM10	PM2.5	SO ₂	O ₃
Réglementation en vigueur	40	40	25	Pas de norme	120
Normes au 1 ^{er} janvier 2030	20	20	10	20	120

Faciliter l'accès aux espaces de nature et permettre les activités physiques de plein air

Le développement des équipements favorables aux mobilités actives et l'accès aux espaces de nature favorisent l'activité physique et la santé des habitants.

La bonne santé et le bien être des habitants passent par un cadre de vie agréable au quotidien, auquel peut grandement participer une proximité de la nature.

L'engagement en faveur d'une alimentation produite localement, bas carbone, diversifiée et qualitative implique l'accompagnement des exploitations et espaces support de ce type de production.

Dans le cadre d'une approche transversale, nous envisageons de développer les modes de déplacement dits « actifs » qui participent à la fois à la maîtrise des consommations énergétiques, à la diminution des émissions de gaz à effet de serre et favorisent l'activité physique des usagers du territoire.

La préservation affirmée des espaces agricoles et naturels et prioritairement ceux présentant une valeur écologique fonctionnelle (les réservoirs de biodiversité et les corridors) participe à la capacité du territoire à proposer un environnement sain pour les habitants et les usagers du territoire.

Accroître la production d'énergie renouvelable pour tendre vers l'autonomie énergétique et devenir territoire à énergie positive

Pour assurer la transition énergétique du territoire, nous poursuivons un objectif d'augmentation de la production permettant d'atteindre 1500 GWh en 2050, soit une augmentation de 78% de la production constatée en 2018.

Ce niveau de capacité doit permettre au Pays de Thiérache d'être un territoire à énergie positive au plus tard en 2040 et ainsi exportateur d'énergie.

Pour atteindre ce niveau de production nous souhaitons donner la priorité à la valorisation des ressources locales : en premier lieu les ressources thermiques (géothermie et aérothermie) et les ressources solaires (photovoltaïques et thermique), puis la ressource bois dont la valorisation doit être en cohérence avec la disponibilité et la proximité de la ressource.

